



ILS L'ONT FAIT ...

Dans notre précédent FAEN-infos, un article intitulé « Mesurettes » évoquait le **maigre volet financier des dispositions de la loi d'orientation sur la « refondation de l'École »** destinées aux personnels.

Nous indiquions que le volume global de ces mesures (80 millions d'euros sur un an) était le **plus faible des volets financiers** de tous les protocoles d'accord, concernant l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, proposés aux syndicats par les différents ministres de **ces dernières décennies**.

Le montant des mesures PEILLON correspond en moyenne à **6,66 € par agent et par mois** ce qui correspondrait à une augmentation de la valeur du point d'indice de 0,25%.

Jamais aucune organisation n'a signé un accord salarial comportant, en tout et pour tout, une augmentation de la valeur du point d'indice de 0,25%.

Vraiment **pas de quoi soulever l'enthousiasme syndical après 3 ans de blocage des salaires** et de baisse du traitement en net.

Nous terminions l'article de ce précédent FAEN-infos en disant que **certains syndicats avaient d'ores et déjà trouvé le stylo pour signer**.

Et bien, c'est fait et nous avons les noms.

L'UNSA-éducation et le SGEN-CFDT, propagandistes de la refondation PEILLON ont été les premiers, par idéologie, à apposer leur signature.

Ils ont été **rapidement suivis par le SNALC**, récemment converti au syndicalisme d'accompagnement par opportunisme, qui applaudit désormais des deux mains à la moindre décision du ministre.

Ces trois organisations ne représentent certes **qu'une minorité de la profession** mais leurs signatures donnent **une mauvaise image du syndicalisme** ; elles ne sont pas de nature à réconcilier les personnels, dont le montant des feuilles de paie diminue, avec les syndicats.

La FAEN estime qu'une véritable revalorisation, d'une tout autre ampleur, est indispensable afin de rendre les métiers de l'enseignement et de l'éducation attractifs et mettre enfin un terme à la crise du recrutement qui, contrairement aux allégations officielles, perdure.

CONGRES FAEN

Le congrès de la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale s'est tenu le **jeudi 30 mai** à Paris.

Tous les syndicats de la FAEN, représentés, ont activement participé au déroulement de ce congrès.

Le « rapport moral et d'activité » a mis en évidence **le rôle joué par la FAEN** dans un contexte professionnel et syndical particulièrement difficile.

La « motion d'orientation générale » a permis de **débattre des idées directrices de l'action fédérale pour les années à venir**.

La loi d'orientation sur la « refondation » permet **d'aggraver considérablement** les conditions de travail des personnels, et d'affaiblir notre système éducatif en **abaissant les exigences**

Le congrès a mandaté les responsables de la fédération pour prendre clairement position et participer aux actions qui s'engageraient alors.

Vous pouvez consulter les textes adoptés sur le site internet de la FAEN www.faen.org

ASSOULPISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE : Les conséquences

Le numéro 83, du 5 juin 2013 de la revue « **Education et formations** » du ministère de l'éducation nationale s'intitule « **Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire** ».

La direction de l'évaluation et de la prospective y constate que les assouplissements de la carte scolaire n'ont **pas permis d'améliorer la mixité sociale dans les collèges**, objectif affiché en 2007 lors de la mise en place de ces assouplissements.

C'est même l'effet inverse qui, selon la DEPP, est observé.

Le secteur de l'enseignement privé a vu sa part augmenter comme la FAEN l'avait prédit en 2007, avec un accroissement plus net dans les familles les plus favorisées.

A l'opposé, **les établissements classés en réseau ambition réussite ont connu une baisse sensible de leurs effectifs** (- 18% entre 2006 et 2007 !).

La revue cite l'exemple de Lille où l'assouplissement de la carte scolaire en 2007 a brisé une dynamique visant à rétablir la mixité sociale dans les collèges publics.

Les auteurs constatent **des ségrégations accrues aux deux extrémités de la hiérarchie des collèges**.

Nous avons à l'époque dénoncé le risque de constitution de collèges ghettos et le transfert d'élèves vers les établissements privés. Nous aurions préféré nous tromper.

Aujourd'hui, comme en 2007, la FAEN estime que **l'Ecole de la République doit être l'école de tous**, des élèves qui ont des difficultés comme de ceux qui n'en ont pas.

INDEXATION DES SALAIRES A MAYOTTE

C'était l'un des **engagements du Président de la République** et la promesse sera tenue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Cette décision correspond également à une **demande de la FAEN** d'une majoration des salaires qui **compense partout en outre-mer le surcoût de la vie**.

Or, Mayotte était le seul département français d'outre-mer où les fonctionnaires ne bénéficiaient pas d'un index correcteur.

Si nous approuvons la décision de principe, nous n'en cautionnons ni le montant, ni le champ d'application, ni le financement, ni les modalités de la pseudo négociation qui est en train de se dérouler.

Ça suffit !

Méprisés lorsque l'économie est florissante pour leurs salaires de « gagne petit », les fonctionnaires deviennent des « privilégiés et des nantis » dès que la situation économique et sociale se dégrade.

Peu soucieux des dégâts qu'ils provoquent chez les serviteurs de l'Etat, les gouvernements relayés par des médias copistes utilisent toujours la même déplorable technique pour faire passer des mesures impopulaires : **se servir des fonctionnaires comme bouc-émissaires**.

Distillant savamment informations partielles et tronquées, amalgames, auprès de l'opinion ; le gouvernement conditionne le « Français moyen » qui ainsi formaté, a chaque jour de l'année une opinion péremptoire sur tous les sujets de l'actualité.

L'annonce de nouvelles mesures relatives au financement des retraites utilise les mêmes techniques. Dans le collimateur, entre autres, la règle des « 6 derniers mois ».

Rappelons au passage qu'un nombre croissant de salariés de l'industrie ont des carrières de plus en plus chaotiques. Leurs revenus de fin d'activités sont parfois inférieurs à ceux qu'ils avaient entre 40 et 50 ans. Leur appliquer la règle des « 6 derniers mois » les pénaliserait considérablement.

Rappelons également que les pensions des fonctionnaires sont partie intégrante de la « logique de carrière », inscrite dans le statut général de la Fonction publique, avec des salaires plus bas en début de carrière et plus élevés en fin de celle-ci.

Modifier les règles essentielles du régime des pensions de la Fonction publique, c'est remettre en cause le statut général considéré par les gouvernements comme trop protecteur.

Nous pourrions d'autant moins l'accepter qu'aux « recettes habituelles » que l'on va nous « resservir » (allongement de la durée de travail, augmentation des cotisations et diminution des pensions) il existe des solutions alternatives.

Ainsi, la FAEN demande que le financement des retraites soit élargi au-delà des seules cotisations (salariales et patronales) prélevées sur les salaires afin de ne pas pénaliser notre industrie et ses emplois. L'assiette du financement doit donc être élargie à d'autres types de revenus.